

République Française  
-----  
Département de la Côte d'Or  
-----  
Arrondissement de Beaune  
-----  
Canton de Longvic  
-----  
Communauté de Communes  
De GEVREY-CHAMBERTIN  
Et de NUITS-SAINT-GEORGES

## Commune de Curley

-----  
Rue de la Mairie  
21220 CURLEY  
-----  
Téléphone 03.80.61.47.99  
Courriel : mairie.curley@yahoo.fr

Curley, le 30 mai 2023

### Procès-Verbal du Conseil Municipal du 25 mai 2023

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-cinq mai à vingt heures trente,

Le Conseil Municipal de la commune de CURLEY

Etant réuni, après convocation légale en date du 17 mai 2023, sous la présidence de M Dominique BAILLEUX, Maire :

Etaient présents :

- Mmes Sylvine CHALLET, Dominique CONVERSIN, Marine THOMAS
- Mrs Dominique BAILLEUX, Samuel HAKIMI, Philippe ROUSSIAUX, Michel PERSONNIER

Absents excusés :

- Mme Nadine CHRIST, pouvoir donné à Mme Sylvine CHALLET
- Mr Grégory AUBERT
- Mr Franck DE DEMO, pouvoir donné à Mr Dominique BAILLEUX

Absents :

- Mr Stéphane MUTIN

Secrétaire de séance :

- Mme Marine THOMAS

La séance débute à 20h30.

---

Le maire demande au conseil l'autorisation d'ajouter deux délibérations à l'ordre du jour concernant le versement actif/passif de l'ancien service commun scolaire et les travaux de rénovation énergétique du bâtiment des 3 cours.

Le conseil donne son accord à l'unanimité.

- **Approbation du PV du conseil municipal du 03 avril 2023**

Le conseil valide à l'unanimité.

Abstention	0	Contre	0	Pour	9
------------	---	--------	---	------	---

- **Délibération : Délégation au CDG du Référent déontologue élu local**

La loi dite « 3DS » du 21 février 2022 prévoit que chaque élu local devra être en mesure, à compter du 1<sup>er</sup> juin 2023, de pouvoir consulter un référent déontologue chargé de « lui apporter tout conseil utile au respect des principes déontologiques consacrés par la charte de l'élu local inscrite depuis 2015 à l'article L.111-1-1 du code général des collectivités territoriales ».

Ce référent accompagne les élus afin de les prémunir contre les risques juridiques et, en particulier, aux situations de conflits d'intérêts dans lesquelles ils peuvent se trouver dans le cadre de l'exercice de leur mandat.

Le CDG peut assurer cette mission pour nous ; cette prestation est comprise dans notre cotisation annuelle au Centre de Gestion.

Il est proposé au conseil d'approuver cette délégation et de confier au Centre de Gestion 21 la mission de référent déontologue.

Le conseil approuve à l'unanimité et autorise le maire à signer le mandat de délégation.

Abstention	0	Contre	0	Pour	9
------------	---	--------	---	------	---

- **Délibération : Reversement de l'excédent Service Commun Scolaire**

Par délibération en date du 4 avril 2023, la Communauté de Communes de Gevrey-Chambertin et Nuits Saint-Georges a acté la répartition entre les communes de l'excédent du SCS au 31/12/2022.

Le résultat global de clôture est de 199 707,03 € (voir pièce jointe).

Pour la Commune de Curley, la somme à reverser est de 3 933,07 €.

Il est proposé au conseil d'approuver la répartition et le reversement de cette somme dans les comptes de la commune.

Le conseil accepte à l'unanimité le versement de cette somme dans les comptes de la commune.

Abstention	0	Contre	0	Pour	9
------------	---	--------	---	------	---

- **Délibération : Décision modificative pour le reversement de l'excédent Service Commun Scolaire**

Dans le cadre de la reprise de l'excédent lié à la dissolution du service commun scolaire de la communauté de communes, il convient de prévoir une décision modificative.

L'excédent de fonctionnement (4 615.20 €) doit être repris au compte 002/Recettes et le déficit d'investissement (682.12 €) au compte 001/Dépenses.

Section de fonctionnement	Dépenses			Recettes		
	CH	Article	Montant	Chapitre	Article	Montant

023		682,12	002		4 615,20
		Soit un excédent de			3 933,08

Section d'investissement	Dépenses			Recettes		
	CH	Article	Montant	Chapitre	Article	Montant
	001		682,12	021		682,12

La décision modificative est approuvée à l'unanimité.

Abstention	0	Contre	0	Pour	9
------------	---	--------	---	------	---

- **Délibération : Attribution de cartes cadeaux « Jeunes diplômés »**

Deux élèves de la commune ont obtenu leur diplôme en 2022 :

Marine AUBERT

Baccalauréat Sciences et Technologie du Management, mention AB

Oriane AUBERT

Baccalauréat Physique-Chimie, Sciences et vie de la terre, mention AB

Il est proposé au conseil de leur attribuer chacune un chèque cadeau de 50,00 €.

Le conseil décidé à l'unanimité l'attribution d'une carte cadeau de 50,00€ à chacune des intéressées.

Abstention	0	Contre	0	Pour	9
------------	---	--------	---	------	---

- **Délibération : Subvention « initiation aux arts du cirque »**

Le groupe scolaire de Chamboeuf organise pour les classes de maternelle et primaire un stage d'initiation aux arts du cirque (voir le projet pédagogique en annexe).

Une représentation sous chapiteau aura lieu le 30 juin 2023 à 18h00.

Le maire rappelle que la commune a attribué une subvention totale de 75,00 € par enfant scolarisé à l'Etang-Vergy pour la classe de neige 2024.

Il est proposé au conseil d'attribuer une subvention équivalente au RPI de Chamboeuf pour cette initiation aux arts du cirque (3 enfants de Curley sont scolarisés à Chamboeuf).

NOTE : les statuts des SIVOS font que les enfants de Curley en dérogation à Chamboeuf ne coûteront rien à la commune en 2023.

Le maire propose de donner une somme plus conséquente à la coopérative de Chamboeuf en compensation (pour mémoire, nous avons provisionné 4.700€ au budget pour leur scolarisation).

Débat :

Mme THOMAS, parent d'élèves, expose plus en détails le projet et indique que les parents seront également mis à contribution.

Se pose alors la question d'une différence de traitement entre le RPI de L'Etang-Vergy et celui de Chamboeuf.

Le maire appelle en séance le Président du SIVOS de Chamboeuf qui explique la situation selon l'état actuel des statuts ; il indique qu'il n'est pas possible que la commune fasse un versement directement au SIVOS. Et il confirme que les enfants de Curley seront scolarisés gratuitement à Chamboeuf en 2023.

Au vu de ces éléments, le conseil décide d'attribuer exceptionnellement en 2023 une subvention de 500,00 € à la coopérative du RPI de Chamboeuf pour l'ensemble des élèves de la commune qui y sont scolarisés.

Abstention	1	Contre	0	Pour	8
------------	---	--------	---	------	---

Mme THOMAS, parent d'élèves scolarisés à Chamboeuf, s'abstient.

- **Délibération : décision modificative pour le versement d'une subvention à la coopérative du RPI de Chamboeuf**

Une partie du montant provisionné pour la scolarisation des 3 élèves en dérogation à Chamboeuf doit être transféré en subvention pour la coopérative.

Il est proposé au conseil de transférer la somme de 500,00 € du compte 65738 au compte 65748.

Abstention	0	Contre	0	Pour	9
------------	---	--------	---	------	---

- **Débat : audit énergétique des 3 cours**

Le SICECO a rendu son rapport sur l'audit énergétique du bâtiment. Le rapport a été diffusé en avance de phase à chaque membre du conseil municipal.

Une restitution a eu lieu le 24 mai 2023 à 09h00 en la mairie de Curley pour expliquer les différents travaux à envisager, leur coût, et le bénéfice attendu en termes de performance énergétique.

Il faut garder à l'esprit que la performance énergétique des logements peut être un frein voire une interdiction à la location.

Il faudra également inclure les logements situés au-dessus de la mairie dans la réflexion (voir étude réalisée antérieurement jointe en annexe).

Le but du débat est de donner des orientations sur les travaux que nous souhaitons réaliser sur ces bâtiments sur la base des estimations du SICECO et de nos capacités financières.

#### Débat

Mrs BAILLEUX et PERSONNIER résumant les différentes options présentées par le cabinet d'audit et notamment les différences entre les 3 niveaux de rénovation. Ils indiquent également les deux objectifs majeurs de ces travaux :

- Diminuer les coûts de chauffage pour les locataires ;
- Améliorer le confort général du bâtiment.

Le conseil rejette la solution qui consisterait à installer une chaufferie bois ; en effet, les travaux de mise en œuvre d'un réseau hydraulique dans tout l'immeuble et la création d'un local dédié équipé

d'une réserve de bois représentent un coût prohibitif pour la commune comparé aux gains de performance obtenus ; par ailleurs, une chaufferie centrale amènera des coûts supplémentaires de maintenance.

Le conseil considère également que changer le mode de chauffage pour simplement obtenir une étiquette de sobriété énergétique n'est pas une solution. L'immeuble sera donc pénalisé simplement du fait du coefficient multiplicateur appliqué aux consommations électriques. Les émissions de GES quant à elles seront faibles.

Le conseil retient alors le scénario 1 (RT Rénovation), plus un élément du scénario 2 (BBC Rénovation) à savoir :

- Isolation des murs donnant sur les communs (espaces non chauffés)
- Remplacement des menuiseries anciennes (notamment les Velux)
- Installation d'une centrale de ventilation performante avec bouches hygroréglables
- Remplacement des portes palières
- Isolation des planchers bas (caves)
- Remplacement de l'éclairage des communs
- Remplacement des anciens radiateurs par des équipements pilotables avec régulation
- Isolation thermique par l'extérieur (scénario 2)

Le gain théorique sur les consommations serait de l'ordre de 49%.

La rénovation du bâtiment de la mairie et de ses logements interviendra dans une seconde tranche pour pouvoir obtenir de nouvelles subventions.

#### • **Délibération : Lancement du projet de rénovation énergétique des 3 cours**

Le maire et ses adjoints ont présenté les différentes options proposées pour la rénovation du bâtiment et proposent un programme de rénovation à la fois pertinent et raisonnable :

- Dépenses prévisionnelles : environ 200 K€
- Maîtrise d'œuvre : environ 30 K€
- Subventions prévisionnelles : environ 130 K€

Il faut maintenant affiner les contours financiers du projet à l'aide d'un maître d'œuvre.

Il est demandé au conseil d'approuver la sollicitation d'un maître d'œuvre pour un chiffrage plus détaillé du projet et d'autoriser le maire à signer tout document relatif à cette phase d'étude.

Abstention	1	Contre	0	Pour	8
------------	---	--------	---	------	---

Mme CHRIST qui ne pouvait participer aux débats s'abstient.

A noter : le département de Côte d'Or pourra nous assister lors de la passation des appels d'offre.

#### • **Information : subvention pour les plateaux rue de Chazan**

Une subvention a été demandée du Département pour une opération conjointe : plateaux ralentisseurs rue de Chazan et parking EOLE.

Le décompte financier de cette demande était inférieur au coût réel des travaux (erreur du maire). La subvention a donc été accordée sur cette base. Le maire a informé le Département de cette erreur et demandé si le dossier doit être refait entièrement ou si le versement pourra simplement être adapté aux dépenses réelles.

#### Réponse du département :

Le dossier Appel à projet Voirie étant déjà attribué, le montant de la subvention sera automatiquement recalculé en fonction du montant des factures produites.

S'agissant des Amendes de Police, les subventions n'ont pas encore été attribuées, le montant sera donc corrigé avant l'attribution.

Le maire indique qu'il a demandé une actualisation du devis pour ce parking.

Le conseil est favorable au report du projet des plateaux ralentisseurs rue de Chazan.

- **Questions diverses**

Enlèvement du photocopieur à la mairie, débarras des caves des 3 cours et du cabanon de l'appartement 4 aux 3 cours.

A coordonner avec Mrs Aubert et De Demo lors d'une « journée citoyenne ».

Retour sur l'expertise du sol EOLE

La première réunion a fait apparaître la nécessité d'impliquer de nouvelles entités dans le débat. La prochaine réunion n'interviendra probablement pas avant septembre 2023.

Boîte à clefs EOLE

Une boîte à clés sera installée à EOLE ; elle sera fermée à l'aide d'une clé si toutefois celle-ci peut être reproduite. Dans le cas contraire, elle sera verrouillée par un code. Action :  
D.Bailleux

Plantations 2023, remise en eau du lavoir.

A coordonner avec Mr Aubert

Terrains de pétanque (environ 5.000€ par une entreprise)

Le montant proposé est trop élevé. Nous envisageons de les réaliser nous-mêmes. Le maire rappelle que les arbres morts seront remplacés (attente de l'assureur).

Abribus + local matériel espaces verts (2.350€ devis du 06/02/2023)

La dépense est inscrite au budget ; OK pour lancer les travaux. Mr Bailleux demandera à Mr De Demo d'actualiser son devis.

Parking 3 cours (devis 7.340 18/03/2022)

Mr Bailleux rappelle que la totalité des appartements va être occupée et que cette extension est maintenant nécessaire. La dépense est inscrite au budget ; OK pour lancer les travaux. Mr Bailleux demandera à Mr De Demo d'actualiser son devis.

#### Etagères et caisses dans le local EOLE

Dépense inscrite au budget. Des rangements sont nécessaires ne serait-ce que pour les décorations de fin d'année. Action : D.Bailleux

#### Tables et chaises EOLE

Dépense inscrite au budget. OK pour l'acquisition des tables et chaises sans attendre la fin de la procédure judiciaire concernant le sol. Action : D.Bailleux

#### Mise à disposition de la salle EOLE

La salle pourra être mise à la disposition sous certaines conditions aux seuls habitants de la commune dès lors qu'elle sera équipée. S'adresser à la mairie.

#### Réfection de la voirie au point d'apport volontaire

Mr Bailleux indique qu'avant de revoir la plateforme, il faudra creuser des fossés sur les voiries en amont pour canaliser les écoulements d'eau. Une étude plus poussée est nécessaire. Action : D.Bailleux en coordination avec le service déchets de la ComCom.

L'ordre du jour étant épuisé, et plus de question ouverte, la séance est levée à 22h20.

**oOo**

Publié le 31 mai 2023

---

## Approbation

Date 25 juin 2023

Votants : 9

Pour 9

Contre 0

Abstention 0

Le(la) secrétaire



Le maire



Date de publication

27/06/2023